



RECONNAISSANCE DE DIPLÔME

ET SI L'ON ABROGEAIT
LES PARCOURS PROFESSIONNELS
AU SEIN DU GROUPE SNCF...

L'UNSA VOUS DÉFEND !

À l'occasion de leur traditionnelle veille réglementaire, vos représentants UNSA ont découvert que le GRH 00821 allait être abrogé.

COPIE non tenue à jour du 04/01/2022
DRH GROUPE



Le 18-11-2021

Rectificatif abrogatoire

Désignation	GRH 00821
Date d'édition	14-11-2014
Date d'application de l'abrogation	31-12-2021
Intitulé	Reconnaissance de diplôme acquis en cours de carrière
Ancienne référence	PS3

COMMENTAIRES

Explications ou raisons pour lesquelles le texte est abrogé ainsi que les éventuelles références du texte de remplacement	<p>Le dispositif ne répond plus aux besoins des sociétés SNCF. Chaque SA déterminera sa politique de reconnaissance de diplômes.</p>
---	---

OUI, VOUS
LISEZ BIEN !



Il s'agissait de l'abrogation pure et simple du dispositif de reconnaissance de diplôme acquis en cours de carrière !

LE MOTIF ÉVOQUÉ PAR L'ENTREPRISE

« Le dispositif ne répond plus aux besoins des sociétés SNCF ».

LA SOLUTION DE L'ENTREPRISE

« Chaque SA déterminera sa politique de reconnaissance de diplômes ». Quelle bonne idée ! ●●●



...

MAIS OÙ SONT PASSÉS LES GRANDS DISCOURS DE LA DIRECTION ?

« *L'humain au cœur de la transformation et de la performance du Groupe* », « *garantir l'employabilité* », « *garantir l'ascenseur social* », la mise en avant de l'unité du Groupe « *facteur différenciant de la promesse employeur SNCF* » ?

DISPARUS À QUELQUES ENCABLURES DU RÉVEILLON

L'abrogation devait entrer en vigueur le 31 décembre ! En guise de bonnes

résolutions, l'entreprise souhaitait la bonne année à tous les cheminots qui visaient l'acquisition d'un niveau de connaissances nouvelles via l'utilisation de leur droit individuel à la formation, de la validation des acquis de l'expérience, etc.

L'UNSA NE POUVAIT PAS LAISSER PASSER CELA

Vos représentants avaient obtenu – pas plus tard qu'en décembre 2021 – qu'une référence au GRH 00821 soit incluse dans le projet de transposition de la classification de branche.

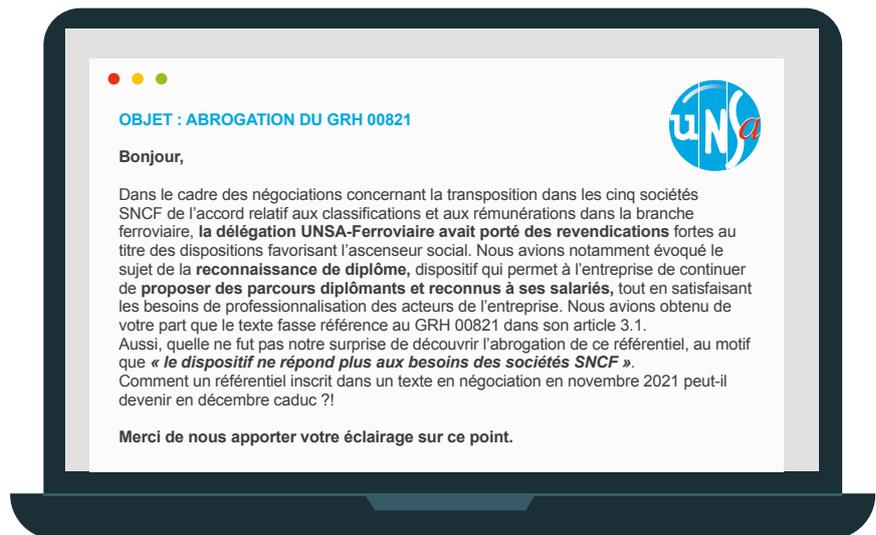
(...) L'entreprise souhaite continuer de proposer des parcours diplômants et reconnus à ses salariés. Le GRH 00821 reprend les modalités (...) pour la reconnaissance du diplôme, de la présentation de la demande à la reconnaissance effective. »
Extrait du projet de transposition

L'UNSA-FERROVIAIRE A INTERPELLÉ LE DRH PAR ÉCRIT

Ce n'est pas parce que l'entreprise semble faire peu de cas de la négociation que l'UNSA allait abandonner un dispositif qui a fait ses preuves !

LA RÉPONSE NE PEUT QUE NOUS SATISFAIRE !

La direction a reconnu qu'il y a eu « *des velléités de changement de doctrine sur le sujet, mais après examen de (notre) message et considérant l'enjeu et l'intérêt d'une approche Groupe sur la question de la reconnaissance des diplômes, le sujet va être repris dans ce sens* ».



C'EST DONC UNE PREMIÈRE VICTOIRE : LA RÉINTRODUCTION RAPIDE DANS DIGIDOC DU RÉFÉRENTIEL GRH 00821 !

La direction nous affirme que « *sur le fond, la philosophie Groupe en matière de reconnaissance des diplômes en cours de carrière ne devrait pas fondamentalement évoluer* ».

L'UNSA-FERROVIAIRE RESTE VIGILANTE À VOS CÔTÉS

Être salarié et souhaiter reprendre des études est un phénomène de plus en plus fréquent dans un monde du travail en perpétuelle évolution, y compris dans notre entreprise, alors que les réorganisations s'enchaînent partout et touchent tous les collègues.

VOUS AVEZ UN PROJET PROFESSIONNEL ?

Si votre souhait de réorientation est nourri par un projet interne à l'entreprise, quelques points de vigilance sont à retenir, car c'est un parcours semé d'embûches qui vous attend. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre représentant UNSA-Ferroviaire qui pourra vous accompagner.



UNSA-FERROVIAIRE